

*Loi sur les banques*

C'est notre très honorable premier ministre qui a déclaré cela. Cela a été publié dans un magazine. Tous les Canadiens peuvent prendre connaissance de cela, et je suis convaincu que lorsque le premier ministre a fait cette déclaration il savait ce qu'il disait parce qu'il connaissait la situation.

Monsieur le président, c'est bien sûr que ce n'est pas un homme seul qui peut se départir de cette autorité, de cette contrainte. C'est à nous du Parlement, les parlementaires, c'est nous qui avons la responsabilité d'aider le gouvernement, d'aider le ministre des Finances à présenter une loi pour enlever certains pouvoirs aux banques à charte et modifier l'article 72 de la loi sur les banques. J'espérais qu'au cours de cette session le gouvernement présenterait une loi visant à réviser totalement la loi sur les banques, mais je me rends bien compte que ce n'est pas du tout l'intention du gouvernement. Ce petit bill C-16 n'est pas volumineux, il ne contient que deux pages.

En réalité il n'y a qu'un article, mais c'est un article très important qui prolonge encore pour des mois la suprématie des banques à charte dans le domaine du monnayage du crédit de la nation. Je discutais de cette question avec un ancien gérant de banque, justement avant de venir à la Chambre, et nous déplorions que l'article donne tellement de pouvoirs à ces institutions financières et que la Banque du Canada, qui est la banque des Canadiens, ait si peu de pouvoirs comparativement aux banques à charte. Nous étions d'accord pour reconnaître que l'argent est un instrument d'échanges et de mesures des valeurs, et que cet instrument devrait être totalement sous l'autorité du gouvernement par l'intermédiaire de la Banque du Canada.

Or, monsieur le président, lorsqu'on affirme que la masse monétaire au Canada est créée par la Banque du Canada, on ne dit pas la vérité à la population, car la masse monétaire du Canada qui est actuellement d'environ 100 milliards, le gouvernement canadien par la Banque du Canada n'en a créé qu'environ 10 p. 100. Qui a donc créé les 90 autres p. 100 de cette masse monétaire? D'où vient cet argent? D'où vient cette masse monétaire, sinon par la création de dépôts bancaires faits par les banques à charte à leurs clients? Et lorsque les clients remboursent les prêts qui leur ont été consentis grâce à la création à partir de dépôts, c'est de la destruction d'argent. Cela ne devrait pas se passer de même, monsieur le président. Dans notre pays, cela devrait se passer d'une façon différente, si réellement on veut que notre système monétaire soit au service de l'ensemble de la population, serviteur du gouvernement et, comme le disait mon préopinant, des gouvernements provinciaux, municipaux et scolaires afin que ces gouvernements puissent réaliser dans leur milieu des objectifs, donner des services à la population à des prix convenables, n'étant pas mis dans l'obligation de rembourser \$5 pour \$1.

Voilà la situation actuellement dans notre pays, et j'invite les députés à examiner la situation très sérieusement, je pense en avoir déjà parlé à la Chambre, en citant un cas bien particulier alors que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a consenti un prêt, elle en a consenti plusieurs, mais je cite un cas bien particulier, à la Société d'habitations du Québec pour construire 30 unités de logements. La Société centrale d'hypothèques et de logement, après avoir obtenu l'argent nécessaire du gouvernement, argent qu'il avait obtenu des banques à

charte, a prêté \$537,863 à la province de Québec. M. Boursassa, qui était un premier ministre économiste, n'était pas économiste, il était économiste de profession, lui qui en bon garçon a signé un engagement de rembourser à la Société centrale d'hypothèques et de logement, pendant 50 ans, \$57,000 par année, de rembourser \$5 pour \$1 reçu.

Et actuellement, je ne voudrais pas dire cela au scandale de qui que ce soit à la Chambre, dans la province de Québec, nous vivons sous un autre gouvernement avec un autre premier ministre. Les choses se passent-elles différemment? C'est encore la haute finance, monsieur le président, qui commande le nouveau gouvernement à Québec, qui lui dicte ses volontés et qui décide ce qu'il doit faire et ce qu'il ne doit pas faire. Cela veut dire que ce sont les financiers qui ont le contrôle du crédit de la nation, qui commandent à n'importe quel gouvernement, à ce qu'on appelle des gouvernements démocratiques. C'est de la dictature financière dans un système parlementaire démocratique, c'est se moquer de la nation. Et c'est pour cette raison, monsieur le président, que je n'hésite pas du tout à dire que je voterai contre le bill C-16 parce que je m'attendais réellement que nous puissions revoir en profondeur toute la loi sur les banques, afin d'y apporter des améliorations, pour donner à ce système monétaire son véritable rôle, tout en laissant aux banques à charte le soin de servir le secteur privé et de bien le servir.

● (2152)

Je ne critique pas la comptabilité des banques, parce qu'elle est excellente. Elles ont des fonctionnaires remarquables et elles savent se servir d'une loi qui les avantage. Je voudrais que cette loi-là soit modifiée de façon que nous soyons fiers de dire qu'au Canada nous avons un système monétaire exemplaire, un système monétaire qui sert bien le secteur privé mais qui ne domine pas le secteur public qui doit être dirigé par les représentants du peuple.

Si nous sommes élus pour quelque chose, prouvons-le et rejetons le bill C-16 et exigeons que le gouvernement aborde dans les plus brefs délais l'étude d'une loi pour réviser la loi des banques, et à ce moment-là nous discuterons d'une façon objective et nous apporterons les modifications nécessaires à cette loi, de façon que la Banque du Canada soit véritablement la banque des Canadiens et cette Banque du Canada avancera aux banques à charte les crédits nécessaires au fur et à mesure de leurs besoins pour la mise en valeur de notre pays. Cela mettrait de l'ordre dans notre système financier; deux secteurs séparés: le secteur public serait financé par l'institution des Canadiens, et le secteur privé serait financé par les institutions financières privées. Et si on n'en arrive pas là, je suis convaincu que dans cinq, 10 ou 20 ans, la dette du Canada, qui a doublé en huit ans, la dette nationale brute qui était de 43 milliards de dollars en 1968 et qui est de 86 milliards de dollars en 1976 ne diminuerait pas dans les prochaines années, elle va augmenter. Le coût des intérêts va augmenter également.

Le gouvernement devra soit emprunter de nouveau des milliards de dollars ou taxer davantage les contribuables canadiens afin de payer des intérêts à ceux qui ont le contrôle du monnayage du crédit de la nation. A ce moment-là, on se rendra compte que l'on est devant une dette nationale épouvantable. Actuellement, d'après des experts en comptabilité, on s'endette à raison de \$16,000 la minute. Dans le budget, cela